par l'empereur sur le champ de manœuvres de Donberlitz, en présence des attachés militaires étrangers, discours qu'il dit d'une voix assez forte pour que tous puissent l'entendre.

Voici ce discours :

Nous on a tout à fait l'air de vouloir nous intercéder et nous provoquer ? Nous ne saurions le supporter. Le Germain ne s'est jamais mieux battu que lorsqu'il devait se défendre de tous côtés. Ils n'ont qu'à venir, nous sommes prêts.

Le *Berliner Tageblatt* a appris, de source autorisée, que l'empereur a parlé à peu près dans ces termes, bien que le texte ne soit pas tout à fait authentique.

La *Tägliche Rundschau* et la *Deutsche Tages Zeitung*, tout en regrettant la publicité donnée à ce discours privé, affirment qu'il correspond assez exactement aux vues qui règnent au ministère des Affaires étrangères.

Les *Berliner Neueste Nachrichten* mettent en doute qu'un pareil discours ait été prononcé, et font remarquer que, même authentiques, les mots séparés de leur contexte prennent souvent un tout autre sens.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne dément pas.

La *Germania* trouve ce discours invraisemblable. Toutefois puisque, en même temps, dans une lettre fort belle, adressée par l'impératrice à la Société évangélique ecclésiastique de secours mutuels, lettre lue en séance publique par le baron de Manteuffel, on peut noter cette phrase assez pessimiste :

La gravité des temps et tout l'obscur qui nous oppriment nous invitent plus que jamais à nous laisser pénétrer par la clarté et par la force de l'Evangile.

Les journaux soulignent avec raison cette phrase. On n'est pas gai, en ce moment, dans la famille impériale.

Paroles de chancelier ou de ministre

En même temps, et comme pour signaler par un contraste cette dépression, M. Goldhamer, correspondant de la *Nouvelle Presse libre* à Berlin, publie dans ce journal une interview d'une personne particulièrement autorisée, qui, suivant le *Berliner Tageblatt*, n'est autre que le chancelier de l'empire, mais qui pourrait être aussi M. de Schoen, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Que ce soit le chancelier ou le ministre, ces déclarations ont une grande importance et elles rayonnent de l'optimisme le plus confiant :

Ici, nous envisageons la situation tranquillement et nous conseillons de la considérer partout sans nervosité. Examinons tout d'abord comment se comportent les raisons qui ont provoqué le rapprochement entre l'Angleterre et la Russie.

Après des graves défaites, la Russie, — sans vouloir le moins du monde liquider sa situation en Extrême-Orient, à ceci près ne consentira jamais — désirait vivre en bons termes avec son ancien adversaire, le Japon. Le rapprochement avec l'Angleterre était le plus sûr moyen d'arriver à un pareil but. La Russie et l'Angleterre avaient, de plus, toutes deux, un intérêt à régler : les questions d'Orient. Ajoutons même que la France désirait vivement ce but, et que rapprochement entre son alliée et son amie, se vous conduirons un ensemble des conditions de détermination à envisager avec tranquillité la situation.

En Allemagne, nous ne croyons pas que le rapprochement anglo-russe menace la paix : à vrai dire, — et ceci était un principe de Bismarck en politique étrangère, — la tranquillité n'exclut pas la méfiance, et bien que l'entente anglo-russe ne nous fournisse aucun motif d'inquiétude, nous reconnaissons qu'il peut en résulter toutes sortes de choses impossibles à prévoir aujourd'hui.

Le chancelier a déclaré qu'il estimait que la grande majorité du peuple français et la grande majorité du peuple anglais étaient pacifiques et ne voulaient pas la guerre avec l'Allemagne. En second lieu, que les rapports entre le roi d'Angleterre et l'empereur étaient, quoi que l'on dise, excellents.

Enfin, quoique malgré l'agitation des mécontentes en Pologne, il n'y avait pas trace de tension entre la Russie et l'Allemagne, et que les relations personnelles du tsar avec Guillaume II étaient bonnes. La preuve, c'est que le tsar et l'empereur se sont rencontrés huit fois en cette année.

Il n'y a pas de raison pour qu'il y ait une rencontre entre le tsar et l'empereur en cette année.

Et, comme, il est absolument impossible de parler de l'encerclement de l'Allemagne. Cet encerclement n'existe pas.

Il est curieux de rapprocher ces paroles de celles de l'empereur, puisque celles sont diamétralement opposées.

Chambre des Députés

Séance du mardi 16 juin

Séance à 9 heures : M. Brisson préside.

A 3 h. 1/4 il n'y a pas 50 députés présents : le Palais-Bourbon a tout émigré sur le Luxembourg.

Ce qui n'empêche pas le président d'appeler la suite de la discussion du projet relatif à

L'IMPOT SUR LE REVENU

Le président rappelle que la Chambre a renvoyé à sa Commission un amendement de M. Aynard, relatif au contrôle auquel doivent être soumis les banquiers qui payent les coupons sur les valeurs étrangères.

M. Renoult, rapporteur. — L'amendement comporte la substitution à la tenue de registres prévus et rendus obligatoires par le projet, d'une déclaration des directeurs d'établissements intéressés.

Ce serait faire courir au Trésor le risque de perdre tout le bénéfice que le projet doit lui procurer.

M. Caillaux, ministre des Finances. — L'amendement aurait le résultat que dit M. Renoult.

Il aboutirait à la constitution, sur tout le territoire, d'organisations ayant pour objet de faire percevoir à l'étranger les coupons de titres étrangers.

Nous ne pouvons, d'accord avec la Commission, que repousser l'amendement.

M. Aynard. — Mon amendement tend à protéger une industrie privée, dont la seule force est de pouvoir garder le secret de ses affaires.

M. Pelletan. — Pas jusqu'à la fraude !

M. Aynard. — Vous voyez la fraude partout et ne voulez voir l'honnêteté nulle part ; c'est une fâcheuse tournure d'esprit.

Ce qu'il s'agit de sauvegarder, c'est une industrie privée, et avec elle le secret des familles et le secret des affaires.

Vous avez supprimé l'exercice chez le débitant, où il n'y avait à constater que le nombre des tonneaux et des bouteilles, vous avez protesté avec une énergie farouche chaque fois qu'il a été question de l'établir chez l'agriculteur.

Et, aujourd'hui, vous l'installez dans des maisons qui sont dépositaires des secrets les plus importants.

Et, ce faisant, en ruinant ces petites Sociétés privées, vous renforcez le monopole des grandes établissements financiers.

A quoi arrivez-vous encore ? à ce que le contribuable transporte ses titres dans les établissements étrangers.

Les affaires vivent de confiance ; l'amendement constitue le minimum qu'il soit possible de réclamer.

Par 457 voix contre 108, l'amendement n'est pas pris en considération.

On passe à la 4e catégorie de l'impôt sur le revenu : les bénéfices des professions industrielles et commerciales, que visent les articles 38 à 41 du projet.

M. Lucien Dior demande la disjonction de ces articles.

La déclaration des Droits de l'Homme a proclamé, dit-il, le devoir de participer aux charges publiques dans la mesure de ses facultés ; mais le mot « facultés » n'est point ici synonyme de « revenus ».

Dans la partie du projet que nous abordons, la Commission a prétendu faire disparaître les inégalités que comporte la patente.

Mais ces bonnes intentions n'ont point été réalisées par le texte qu'elle nous apporte, et, dans la voie où elle s'engage, leur réalisation est impossible.

Pourquoi, d'ailleurs, avoir compris exactement dans les mêmes règles les bénéfices des professions industrielles et commerciales d'une part, ceux des charges et offices d'autre part ?

L'assimilation entre ces deux catégories n'est pas admissible.

Les charges et offices ne comportent ni matières premières, ni aléa dans le produit, ni modifications sensibles dans les frais généraux, ni amortissement annuel obligatoire, ni productivité proprement dite.

S'agit-il de l'industrie et du commerce, comment soumettre à une règle uniforme des situations innombrables ?

Ici, le triple élément : matières premières, frais généraux, recettes, peut-il être déterminé par un système unique, quand cet élément varie à l'infini ?

La situation définitive d'un commerce ou d'une industrie ne pourrait être établie que par la révélation du prix de revient, plus importante que la connaissance même du bénéfice réel.

Mais alors ce serait l'inquisition la plus vexatoire introduite partout ! et c'est ce qu'on prétend nous imposer !

Comment serait-elle possible si nous demeurons au pouvoir politique les moyens d'épargner celui-ci en frappant hors de toute mesure celui-là ?

Aussi, l'opposition au projet nouveau s'est-elle produite de toutes parts.

Comme républicain, autant et plus que comme industriel et commerçant, je redoute les mesures dangereuses qui nous sont présentées, et supplie la Commission de nous apporter des propositions plus conformes à l'intérêt public. (Appl. sur de nombreux bancs.)

M. Bénazet. — La question qui importe est celle-ci : la substitution à la patente d'un impôt sur la productivité moyenne d'un établissement est-elle une réforme et un progrès ?

Il semble bien que non, puisque, dans un discours ancien d'il y a... M. Caillaux lui-même déclarait : « Comment l'impôt sur la productivité serait-il plus juste que la patente, puisque c'est absolument la même chose ? » (Rires.)

En réalité, tout ce qu'on pourra connaître assez exactement, ce sera les frais généraux du commerçant ou de l'industriel, mais nullement son bénéfice.

On nous propose, sauf certaines modifications, le régime en vigueur en Alsace-Lorraine.

Mais ce qui peut s'appliquer dans une petite province peut ne pas convenir à un grand pays comme la France.

Encore faut-il dire qu'en Alsace-Lorraine, où le nombre des commerçants n'est que de 57 pour 1 000 habitants, de ce système a été précédé de trois années de sondages.

Comment peut-on introduire du jour au lendemain un pareil régime pour les 1 200 000 commerçants et industriels de France ?

Et puis, faut-il dire que le taux de l'impôt en Alsace-Lorraine n'est que de 1,50 % et peut ne pas provoquer de réclamations, tandis qu'on le fixe ici à 3,50 % ?

Nous avons entendu M. Coutant, hostile en 1906 à l'impôt sur le revenu, l'accepter d'enthousiasme en 1908.

M. Caillaux a dit, en effet, qu'un blanchisseur payant 30 francs d'impôt n'en payerait plus de 4 après le vote du projet.

Ce qu'il n'a pas dit, c'est que les très grands commerçants seraient beaucoup plus largement dégrevés, et que tel grand magasin de Paris qui, pour 300 millions annuels d'affaires, payait jusqu'ici 1 125 000 francs d'impôt, n'en paierait plus désormais que 150 000 francs.

M. Bénazet. — Je parle au nom de la Fédération des 800 000 petits commerçants détaillants, ceux qui travaillent seuls ou avec un ou deux employés, et sur qui retomberait toute la charge.

M. Pierre Leroy-Beaulieu demande la disjonction des articles 38 à 56, c'est-à-dire de tout le reste du projet.

Les articles adoptés jusqu'ici se suffisent à eux-mêmes, puisqu'ils réalisent le dégrèvement de la propriété non bâtie.

Envoyons dès maintenant cette partie au Sénat, qui pourra la voter comme projet spécial.

La séance continue.

RÉVOCATIONS DE DONATIONS

De notre correspondant de Bordeaux :

Le tribunal civil de Bordeaux, sous la présidence de M. Quercy, a rendu un jugement sur les révocations de fondations pieuses. Il déclare révoquées les fondations faites par Mmes Vaysières et Cabirol à la Fabrique de Martillac, d'une somme de 1 200 francs chacune ; M. Hostier, legs de 5 000 francs ; Mlle Carpentier, à l'église de Tabanac ; Mme Vve Saintout, du titre de rente française de 120 fr. à l'église Saint-Seurin ; M. Reyber, deux titres de rente française de 25 francs chacun à l'église Saint-Seurin ; les époux Jebon, un titre de rente de 60 francs à l'église Sainte-Eulalie.

Le tribunal ordonne que les titres seront restitués directement et sans retard aux héritiers et légataires.

SÉNAT

Séance du mardi 16 juin

La séance est ouverte à 2 h. 40 par M. Antonin Dubost.

Le crédit de 1 200 000 francs pour améliorations du personnel d'exploitation des établissements militaires est voté.

LE RACHAT DE L'OUEST

M. Barthou, ministre des Travaux publics, a la parole. (Vif mouvement d'attention.)

Je demande, dit-il, au Sénat la permission de verser au débat, pour qu'il soit loyal et complet, deux documents nouveaux.

M. Barthou donne alors lecture de la lettre du président du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans.

Monsieur le ministre,

Dans le discours que vous avez prononcé à la tribune du Sénat dans la séance du 4 juin, parlant des négociations qui ont été poursuivies entre vos prédécesseurs et notre Compagnie, en vue de la cession de plusieurs de nos lignes du réseau de l'Etat, vous avez déclaré que si vous aviez le sentiment que des négociations nouvelles puissent aboutir, vous n'hésiteriez pas à en prendre l'initiative.

En présence de cette déclaration, je crois de mon devoir, Monsieur le ministre, de vous faire connaître que si le gouvernement était disposé à reprendre les négociations sur les bases indiquées à la tribune du Sénat par M. le rapporteur de la Commission des chemins de fer dans la séance du 11 juin, il trouverait notre Compagnie disposée à s'y prêter avec la sincère conviction qu'il serait facile d'aboutir à un accord.

Veuillez agréer, etc.

Signé : ALPH. DE COURCEL.

M. Barthou lit ensuite la réponse qu'il a envoyée, après délibération du Conseil des ministres, au président de la Compagnie d'Orléans.

« Monsieur le président,

« Vous avez pris texte des explications que j'ai fournies dans la séance du Sénat du 4 juin sur l'éventualité de négociations nouvelles avec les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest pour me faire savoir, par une lettre du 12 juin, que votre Compagnie serait disposée à se prêter à un accord sur les bases indiquées à la tribune du Sénat par M. le rapporteur de la Commission des chemins de fer.

« J'ai déclaré nettement, dans le discours auquel vous faites allusion, « qu'après trois ans de pourparlers, de réponses évasives d'abord, négatives ensuite », je ne saurais assumer la responsabilité de reprendre ces pourparlers. Votre proposition, que j'ai soumise au gouvernement, n'est pas de nature à modifier mon attitude. Les bases d'un accord, dans les conditions exposées par M. Prevet, et relatives au partage des excédents, ne sont pas nouvelles, puisqu'elles figurent dans les propositions dont mon prédécesseur, M. Gauthier, vous avait saisi dans sa lettre du 18 juillet 1906.

« Ces propositions n'ont pas abouti et votre Compagnie, dont la dernière réponse est du 9 février 1908 s'attendait, pour leur donner une adhésion de principe, après plus de deux ans, le moment même où le Sénat discute, sur l'initiative du gouvernement le projet de loi relatif au rachat du réseau de l'Ouest. Le gouvernement ne peut se prêter à des négociations qui auraient pour résultat inévitable d'ajourner à une date indéterminée le vote de ce projet, dont la nécessité ne cesse pas de lui apparaître comme impérieuse et urgente.

« Le rachat des chemins de fer de l'Ouest est approuvé par le Parlement, il pourra avoir pour conséquence à une date plus ou moins prochaine l'ouverture de négociations avec votre Compagnie.

« Je ne doute pas qu'elle ne reste à ces moments disposée à faciliter un accord avec la sincère conviction dont je me félicite que votre lettre m'ait apporté l'expression.

« Veuillez agréer, etc.

« BARTHOU. »

M. Barthou. — En apportant ces déclarations, j'ai voulu prévenir le Sénat contre les informations malveillantes ou tendancieuses.

Le gouvernement ne se prêtera maintenant à aucune négociation. (Appl. à gauche.)

Il maintient le texte du projet.

M. Labiche. — La Commission des chemins de fer n'a pas eu comme le gouvernement l'avantage d'être saisie des propositions de la Compagnie d'Orléans ; il importe cependant qu'elle puisse se prononcer à ce sujet. Je demande au Sénat de suspendre sa délibération pour que je puisse réunir les membres de la Commission. (Appl. à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche.)

M. Rouby. — C'est un enterrement. (Bruit.)

M. Clemenceau. — Le gouvernement vous savoir ce dont il s'agit. Il ne peut se prêter à un ajournement « sine die ». (Exclamations.)

(Au milieu du bruit, M. Labiche apostrophe vivement M. Clemenceau.)

M. Barthou. — Il faut bien préciser s'il s'agit de suspendre la séance d'aujourd'hui ou d'ajourner la discussion. Le gouvernement ne peut se prêter à aucun atermoiement.

M. Clemenceau. — C'est évident.

M. Labiche. — Je réunirai la Commission, et « son avis » sera rapporté en temps utile. (Appl. sur un très grand nombre de bancs.)

M. Rouby. — Dans deux ans. (Vives réclamations.)

M. Barthou. — Fixez-nous une date ferme.

M. Labiche. — La Commission rapportera son avis devant le Sénat (nouv. appl.).

Le renvoi de la discussion à jeudi est prononcé au milieu d'une vive agitation.

Le Sénat vote sans discussion le projet concernant la caisse des invalides de la marine.

Le Sénat s'ajourne à jeudi 2 h. 1/2.

La séance est levée.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

La première sous-Commission d'enquête a entendu, aujourd'hui, la lecture des conclusions de M. Vidal de Saint-Urbain au sujet de l'affaire des Ursulines de Vitré, le rapport sera lu demain à la Commission réunie en séance plénière.

LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

réunie aussitôt après la séance, a décidé d'entendre demain, à 3 h. 1/2, les représentants des Compagnies intéressées et à 4 heures, le gouvernement, au sujet des propositions de la Compagnie d'Orléans.

LA MUNICIPALITÉ INTROUVABLE

De notre correspondant de Senlis :

Après quinze tours de scrutin, le Conseil municipal de Saint-Martin-le-Noeux (Oise) n'a pu arriver à nommer son maire, les élus ayant refusé tour à tour. La dissolution du Conseil va être prononcée.

UN AVOCAT INQUIET

Il faut croire que les « quinze mille » prémédités, proposés et votés par le « bloc », doivent être rudement difficiles à digérer, puisque, depuis deux ans, l'opinion publique les a encore au travers de l'œsophage, et que M. Clemenceau est encore obligé de pousser de toutes ses forces pour enfoncer ce morceau qui ne veut pas passer. Car notre président du Conseil, dans son discours de Rennes, a fait justement le contraire de ce que fait la cicogne dans la fable où La Fontaine le montre opérant sur le loup. Il ne retire rien de notre gosier — il a trop à faire à retirer autre chose de nos poches ; — mais il tape à tour de bras sur les pilules monstres que nous ne pouvons avaler, afin que nous nous décidions à les absorber comme tout le reste. Et au moins lui, doit-on cette justice qu'il n'y va pas par quatre chemins.

Notre homme va droit au but, il *fonce*, tête baissée, sur les objections. Mais cette attitude cavalière (si l'on peut user de l'adjectif cavalier à propos d'un geste qui donne plutôt l'idée d'un taureau) déguise mal une appréhension croissante de voir cette question des quinze mille francs érigée en un gigantesque « bateau » dans lequel pourraient sombrer bien des destinées parlementaires.

On espérait que « ça tomberait », et que quatre années, passant là-dessus, feraient complètement oublier ce petit tour de muscade. Or, deux ans ont passé, et le petit tour de muscade est toujours vivant dans les souvenirs. Qu'arrivera-t-il si deux années passent encore sans que nos « quarante et un francs » par jour soient bloqués et chassonnés ? Voilà ce qui inquiète notre « Premier », et cette inquiétude, on le comprendra, n'est pas sans nous causer une certaine satisfaction.

Du reste, la pilule E digérer comprend deux éléments également indigestes : la *chose* d'abord, et la *manière* ensuite. On ne peut oublier que cette charge nouvelle de cinq millions indigée à notre budget coïncidait avec un déficit nécessitant l'augmentation des impôts. On pardonnerait à un Parlement qui viendrait nous dire : « Français, grâce à nos économies, votre budget de quatre milliards ne sera plus qu'un budget de trois milliards ». La récompense ne paraîtrait pas trop grande pour ces dévoués administrateurs qui soulageraient ainsi les charges publiques. Malheureusement, le langage qu'on nous tient est le contraire de celui-là, et la borne des quatre milliards, allégrement franchie, commence à s'éloigner sur cette route à pente rapide que nous continuons à suivre dans la direction des cinq milliards. L'heure approche où il faudra payer au gouvernement, chaque année, la rançon que les Prussiens n'ont exigée qu'une fois pour évacuer notre territoire. Et c'est pendant cette course folle, sans l'interrompre une minute, que nos souverains se sont adjugé ce supplément de liste civile ! Encore la plupart d'entre eux, après s'être aimé fait payer de leur travail, ne viennent presque jamais aux séances. Comment leur faudrait-il s'ils se montraient rastibus ?

La *manière*, elle aussi, a révolté les meilleurs estomacs. C'est en une fois, par surprise, que la loi a été escamotée. Il n'y a eu ni annonce de projet, ni préparation, ni commission nommée, ni discussion contradictoire, comme l'on fait pour tant d'autres lois. Ah ! ça n'a pas traîné comme les retraites ouvrières ! Une ! deux ! ni vu ni connu ! ça y était ! Et cette rapidité vertigineuse, ce privilège du vote immédiat et instantané juraient d'une façon par trop comique avec la lenteur systématique apportée à la discussion de bien d'autres réformes, sans compter l'oubli systématique, dans les cartons parlementaires, de plusieurs autres réformes pourtant bien étudiées, et reconnues utiles par des hommes de toutes les parties. Il y a donc, sur la voie législative, des réformes stationnaires, des réformes omnibus, des réformes express, des réformes rapides, et enfin des *réformes éclairs*, qui passent comme le vent, et devant lesquelles toutes les autres se garent. Le type de la réforme éclair, c'était donc l'augmentation du revenu des législateurs, digne prélude d'une législature où l'on allait travailler, sous les auspices de M. Caillaux, à diminuer le revenu de tout le monde !

Cette façon ultra-rapide dont le supplément fut voté, M. Clemenceau n'en a pas parlé au discours de Rennes. Il n'a pas expliqué non plus pourquoi le coup a été fait *juste après* les élections, alors que les augmentations de traitements de fonctionnaires sont généralement votées *juste avant*. Malgré l'entrain avec lequel il fait face à ses adversaires, le président du Conseil eût été gêné aux entournures et son argumentation eût dégringolé dans les trente-sixièmes dessous. Il a mieux aimé parler de la « dignité » nécessaire au législateur, déclarant ainsi aux ouvriers parisiens qu'ils ne sont pas des êtres « dignes », puisqu'ils vivent avec moins de quinze mille francs par an, et proclamant implicitement que tout représentant du peuple doit organiser son genre de vie d'après les habitudes, les idées bourgeoises, de la classe bourgeoise. C'est qu'au fond, ce révolutionnaire, comme bien d'autres, est un terrible bourgeois. Mais c'est un bourgeois privilégié, qui peut lancer les gendarmes sur les travailleurs sans courir le risque de perdre son portefeuille, ce que le pauvre Mémé n'eût pu faire, parce que, bourgeois comme son collègue, il n'avait pas eu la précaution de se faire nommer, grâce à une étiquette radicale, dans cette catégorie désormais triomphante des bourgeois privilégiés. M. Méline, après l'affaire de Vigneux, ne fut pas resté debout vingt-quatre heures, car, alors, c'eût été *la faute au gouvernement*. M. Clemenceau, lui, n'est pas ébranlé, car, avec lui, c'est tout au plus *la faute aux gendarmes*. Il n'y a que les yeux pochés qui restent toujours pochés de la même manière, mais il paraît que cela n'a rien d'important !

DIDO.

A L'HOTEL DE VILLE

Pour nos troupes du Maroc

Après avoir entendu le discours d'usage de M. Chérioux, son nouveau président, le Conseil municipal parisien a discuté la proposition suivante de M. Chassaigne-Goyon :

« Le Conseil,

« Plein d'admiration pour nos troupes dont le courage et l'endurance ne le sont pas démentis un instant depuis le début des hostilités au Maroc et qui récemment rencontraient aux admirables femmes qui, dûment à nos blessés et à nos malades l'illusion que leurs mères ou leurs sœurs veillent à leur chevet.

« Adresse aux familles des vaillants tombés au champ d'honneur pour la défense du drapeau ses condoléances émues et envoie à nos soldats, à leurs officiers, au personnel si dévoué de nos hôpitaux de campagne le salut respectueux de la Ville de Paris ;

« Le bureau est invité à transmettre le texte de la présente délibération aux généraux commandant nos troupes au Maroc et sur nos frontières d'Algérie. »

Les antimilitaristes du Conseil présentent une motion toute différente et dont on devine la signification, mais l'assemblée la repousse par 60 voix contre 13 et adopte le projet de délibération de M. Chassaigne-Goyon.

LA GRÈVE DE VIGNEUX

Vigneux, 16 juin. — La situation reste sensiblement la même.

Neuf ouvriers d'une des entreprises attaquées par la grève ont repris le travail ce matin.

Une drague et un dégravateur ont pu fonctionner à Villeneuve-le-Roi.

Une bande d'une vingtaine de grévistes qui s'étaient postés ce matin vers 4 heures sur le pont de Villeneuve-le-Roi pour empêcher les ouvriers de se rendre à leur travail ont été dispersés par une patrouille de dragons.

Un incident plus important s'est produit dans la soirée d'hier à Evry-Petit-Bourg. Les grévistes auraient arrêté dans l'écluse deux chalands appartenant à une entreprise de Vigneux, en grève.

Informé dans la matinée de l'incident, le préfet de Seine-et-Oise, M. Autrand, accompagné de M. Emery, sous-préfet de Corbeil, d'un peloton de dragons et d'une dizaine de gendarmes, s'est transporté immédiatement sur les lieux.

A l'arrivée du préfet, deux chalands étaient, en effet, échoués sur la rive gauche de la Seine, à quelques mètres du bord, en aval de l'écluse d'Evry-Petit-Bourg.

Ces deux chalands étaient chargés l'un de cailloux, l'autre de gravier qu'on transportait dans les fouilles de Saint-Fry, près Corbeil. Des drapeaux rouges avaient été placés à l'arrière de chaque chaland.

Le préfet, après avoir fait enlever les deux drapeaux, se livra à une visite minutieuse des chalands et y constata que des voies d'eau avaient été ouvertes au fond de chacun d'eux, que la plupart des agrès ainsi que le mobilier des mariniers avait disparu.

En l'absence du directeur de l'entreprise, M. Autrand fit sommairement aveugler les voies d'eau par le personnel de l'écluse et procéder à une enquête.

LES DÉVALISEURS D'ÉGLISES

Clermont-Ferrand, 16 juin. — Ce matin, à eu lieu, dans le cabinet du juge d'instruction, une longue confrontation entre MM. de Lannoy, Tricou et Romeuf, antiquaire, et Antony Thomas et Dulay.

Thomas a renouvelé ses accusations contre M. de Lannoy et surtout contre M. Tricou.

Cette confrontation a donné lieu à des incidents assez vifs.

On croit qu'une nouvelle confrontation aura lieu dans la soirée.

PROJECTIONS SCIENTIFIQUES

Dans une lettre publiée par le *Fascinateur*, le savant directeur de l'Observatoire de Bourges, M. l'abbé Moreux, fait le procès des projections lumineuses au point de vue scientifique. Après avoir constaté la pénurie des vues sérieuses à mettre entre les mains des ecclésiastiques soucieux d'expliquer à leurs jeunes gens les grands faits de l'astronomie, de la géologie, de l'histoire naturelle et de leur montrer que la science humaine ne saurait être en contradiction avec la révélation, M. l'abbé Moreux annonce qu'il se met à l'œuvre pour combler cette lacune.

Le *Fascinateur* publiera la liste de ces documents au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

Le *Fascinateur* : un an, 3 francs. Un numéro spécimen franco sur demande. Maison de la Bonne Presse (service des projections), 5, rue Bayard, Paris.

ECHOS DIVERS

Louable soumission

On télégraphie de Rome à l'*Eclair* :

L'abbé Emmanuel Barbier, l'auteur de deux ouvrages sur la politique de Léon XIII, mis dernièrement à l'index, a fait parvenir à Rome par le vicaire de Poitiers, une déclaration de pleine soumission.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. de 7 ans et 9 quarantaines, 8 juin 1908)

La Révérende Mère Maria-Paula Beck, depuis huit ans supérieure générale de la Congrégation des Sœurs enseignantes de Sainte-Croix, à Menzingen (Suisse), 48 ans. — Le Révérendissime Père Eugène Bachelet, 78 ans, Abbé du monastère de la Trappe du Port-du-Salut, près Laval, depuis 40 ans ; il avait célébré cette année le 50e anniversaire de son entrée à la Trappe. — A Clermont-Ferrand, le commandant Collin, 64 ans, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre de Pie IX, d'une famille originaire de Domrémy et alliée à celle de Jeanne d'Arc.

M. Berthon, décédé dimanche dernier, à Champdeniers (Deux-Sèvres), à l'âge de 84 ans. Vaillant chrétien, qui, il y a quinze jours, donnait sa démission de vice-président de la Société de secours mutuels pour protester contre une motion de caractère antireligieux. — Le vicomte de Capré de Mégève.

La mort de Georges Bournisien

Un service solennel a été célébré hier à Brest à bord du vaisseau *Borda*, en rade, pour le repos de l'âme de l'élève Georges Bournisien, noyé accidentellement jeudi, au cours d'exercices de lancement de torpilles, sur le garde-côtes *Indomptable*. Le père, la sœur et l'un des frères du défunt y étaient assistés, ainsi que tous les officiers professeurs et élèves de l'Ecole navale.

Nous prions la famille d'agréer l'expression de notre plus vive sympathie, et nous recommandons spécialement le défunt aux prières de nos lecteurs.

MARIAGES

Nous recommandons aux prières les prochains mariages de :

Mlle Geneviève Durnerin, avec M. René Hubert-de Soucy.

M. André Lagrey, secrétaire général de la Jeunesse catholique de Touraine, avec Mlle Marie-Madeleine Voisin.

INFORMATIONS DU SOIR

ROME

Le doctorat biblique

De notre correspondant particulier :

Rome, 16 juin.

La soutenance de la thèse en doctorat biblique de l'abbé Gry, commencée à 9 h. 1/2, se termine quelques minutes avant midi. Le cardinal Rampolla est entouré des cardinaux Matthieu, Segna, Vives et des examinateurs. De nombreux ecclésiastiques y assistent.

Le candidat expose d'abord l'analyse des paraboles du livre d'Hénoch, restant en lumière leurs caractères sous lesquels y est décrit le Messie et les hypothèses que cette étude suggère sur la composition de ce livre. Après une heure environ de cet exposé, les examinateurs entamèrent la discussion.

M. Vigouroux se plut à démontrer la compétence dont l'abbé Gry témoignait dans cette thèse, son érudition très sûre. La discussion est conduite par M. Vigouroux, le P. Jameson, puis le P. Ghisoni. Elle porte sur les sources du livre d'Hénoch, sur les rapports entre la conception du Messie dans Hénoch et dans le Nouveau Testament, sur l'unité de la conception du Messie dans l'Ancien et le Nouveau Testament, sur les ressemblances et les différences de sens de la locution « Fils de l'homme » dans le livre d'Hénoch et dans l'Evangile.

Après cette discussion de caractère très précis, le cardinal Rampolla annonce à l'abbé Gry sa réception de docteur ès sciences bibliques.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République embarquera pour son voyage dans le Nord, le 18 juillet, à Dunkerque, sur le cuirassé *Vérité*, qu'accompagneront le *Dupetit-Thouars*, le *Cassini*, et deux contre-torpilleurs de l'escadre du Nord. Cette division sera placée sous le commandement du vice-amiral Boué de Lapeyrère, préfet maritime de Brest.

L'aviso *Buffle* partira de Cherbourg le 16 juillet, à destination de Dunkerque, où il servira au transbordement du président du port en rade.

La municipalité du Havre avait fait une démarche pour que le président revînt en France par ce port. Mais tous les détails du voyage ayant été réglés antérieurement au moment où cette demande fut formulée, celle-ci n'a pas été accueillie.

AU MAROC

Un télégramme de notre ministre à Tanger annonce que Abd-el-Malek serait été entouré par ses caïds qui l'auraient sommé de proclamer Moulay-Hafid.

Sur son refus énergique, il fut frappé, reçut trois blessures et fut immédiat prisonnier à Fez.

La colonne française d'El-Kear composée de MM. Lacoste de Lisle et Pierr, agents de la Compagnie marocaine et des deux instructeurs algériens, s'est réunie dans la maison de la Compagnie marocaine où elle n'est, du reste, pas menacée.

De ces la situation sera favorable, notre petite colonne revient à la côte.

Au surplus nos instructeurs qui sont régulièrement mis à la disposition du maghzen par les traités et les conventions, ne sont pas autorisés à accompagner les mehallas.

Ces instructeurs restent à leurs postes à Tanger, à Rabat, et dans les autres ports.

Tanger, 16 juin. — Fez, 11 juin. — Les confiscations continuent.

Zeronati, un des chefs de la révolution, lui-même victime, a été dépouillé de tout. Le mehalla hafidiste est composée de Berbers et de Zalans misérables.

L'entrée en ville leur est interdite.

Le bruit court du rétablissement des impôts sur les tabacs et des droits aux portes.

Il est exact que Moulay-Hafid a écrit aux légations, leur demandant le retour des Européens et des consuls à Fez.

FEUILLETON DU 17 JUIN 1908 — 24 —

Au bonheur par les durs sentiers

DEUXIÈME PARTIE

3

Le soleil venait de se coucher, et ses derniers reflets teintaient de pourpre et de rose les flots qui s'étendaient à perte de vue. Le ciel était sans nuages, l'air était calme et la navire qui fendait les eaux tranquilles s'avançait que lentement, bien qu'il marchât toutes voiles déployées.

C'était un bateau de commerce, de ceux qui s'en allaient au loin recueillir les produits des colonies pour les rapporter dans la mère patrie, et qui repartaient ensuite chargés des mille objets divers qu'on trouvait avantageux d'exporter.

Ces bateaux servaient aussi aux voyageurs et, dès cette époque, il n'était pas rare que des esprits aventureux s'en fussent chercher fortune en Amérique, dans l'espoir de trouver de l'or comme il arrivait au Mexique ou de s'enrichir par la culture ainsi qu'on le faisait au Canada.

On voyageait moins qu'aujourd'hui : tout était moins simple et moins rapide et il fallait un certain courage pour entreprendre ces longues traversées de plusieurs mois. Elles avaient bien leur charme cependant ; cette vie de solitude relative et de repos absolu était salutaire, on s'étudiait entre passagers, on faisait connaissance et l'on ébauchait souvent ainsi de cordiales amitiés ou de solides relations d'affaires.

C'était l'amitié seule qui réunissait chaque jour un petit groupe de trois personnes, que l'on voyait sur le pont dès que le temps était supportable. Il se composait d'un homme et de deux femmes.

Ces deux femmes étaient d'âges et d'allures bien différents. L'une, d'une cinquantaine d'années, possédait une de ces belles physionomies claires et honnêtes qui attirent invinciblement la sympathie, encore que ceux qui les ont en partage ne semblent pas occuper un rang supérieur dans la société. Ce n'est pas la richesse, l'élégance, la distinction qui attirent en eux ; mais un charme particulier qui leur est propre et qui réside dans l'absence totale de toute prétention.

La franchise, la droiture se lisaient sur les traits de tante Sallie, en même temps qu'une vivacité peu en harmonie avec sa forte corpulence. Cependant tante Sallie était la promptitude même : ses petites mains s'agitaient sur son tricot avec une vélocité déconcertante pour la plus habile ouvrière. Ses yeux, sa langue, tout se mouvait en même temps, c'était à croire que l'immobilité lui était une souffrance et que le repos lui paraissait une anomalie.

Tout près d'elle et ne la quittant guère, se trouvait sa vivante antithèse, une svelte jeune fille de dix-sept à dix-huit ans aussi affinée, aussi charmante qu'on pouvait le souhaiter. Elle était blonde, avec un teint délicat et des yeux d'un bleu de lin, dont le regard était émouvant, tant il contenait de lumière et de pureté.

— Le ciel est dans les yeux d'Alix, avait coutume de dire tante Sallie qui admirait sa nièce de tout son cœur, en s'étonnant humblement à part elle qu'une si jolie petite créature lui tînt de si près.

Leur compagnon semblait tout à fait de son avis, quant à l'admiration s'entend, car il paraissait également dans les meilleurs termes avec le mentor de la *petite fée*, comme on l'appelait dans tout l'équipage.

C'était un jeune homme d'une beauté rare en ce sens que la régularité de ses traits, sa belle prestance, son apparence distinguée n'altéraient en aucune façon l'expression mâle de sa physionomie, et qu'avant même d'admirer le superbe cavalier qu'il était, on se sentait attiré par les qualités viriles qu'on devinait en lui.

Il était étranger aux deux femmes, lorsqu'il avait pris place sur le bateau ; mais de secrètes affinités les avaient réunis, et maintenant, on ne les voyait plus guère les uns sans les autres. Peu à peu, ils étaient entrés dans l'intimité et savaient qu'ils pouvaient aller de pair, étant égaux par la naissance et par l'éducation.

Miss Sallie Bennett conduisait en France Mlle Alix de Pierre-Châtel, et M. le vicomte Bruno de Cellonge regagnait également la mère-patrie.

Un groupe d'amis, au nombre desquels se trouvait un gentilhomme nommé Lacroisie, très connu à Québec, l'avaient accompagné au départ et miss Bennett avait bien augouré des marques de sympathie dont on l'entourait.

Aussi, quoi qu'elle ne sût rien des tenants et des aboutissants du jeune homme, lorsque, après quelques jours de traversée, il l'avait abordée en déclinant son nom et qualité, n'avait-elle pu moins faire que de l'accueillir favorablement et de se mettre avec Alix sous sa courtoise protection.

Il s'était fait depuis le chevalier servant des deux dames et s'il était captivé, comme c'était naturel, par le